



**Procès-verbal de la 42^e réunion du Conseil d'administration
tenue le vendredi 8 février 2013 à 9h30, par vidéoconférence**

- Local 4412 de l'Édifice INRS à Québec
- Salle G-09 de l'Édifice 18 – campus de l'IAF à Laval

Étaient présents :

À Québec : Colette Bergeron, Rudolf Bertrand, Magella Cantin, Michel Leclerc
À Laval : Francine Lambert, Jacques Pelletier, Céline Tremblay

Était absent : aucune absence

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Acceptation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 6 décembre 2012 (**projet joint**)
3. Suivi du procès-verbal du 6 décembre 2012
 - a. Site Web de l'APRES-INRS
 - b. Procédures des activités hors APRES-INRS
 - c. Activités de décembre : Repas de Noël 2012 Québec et Laval/Montréal
 - d. Rencontre avec la Fondation universitaire Armand-Frappier de l'INRS
 - e. Mise à jour des Statuts et règlements de l'APRES-INRS
4. Suivi de l'assemblée générale régulière de l'APRES-INRS du 18 octobre 2012
 - a. État des cotisations pour l'APRES-INRS
 - b. Logo de l'APRES-INRS
5. Activités
 - a. Région de Québec
 - b. Région de Laval/Montréal
6. Approbation de demandes d'adhésion de nouveaux membres
7. Rapport financier
8. Divers
 - a. Journée UQ – 2013
 - b. Carte de remerciement
9. Confirmation de la date de la prochaine réunion
10. Levée de la réunion



1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La réunion débute à 9h35.

Au point 8 – *Divers*, il est proposé d'ajouter a) *Journée UQ – 2013* et b) *Carte de remerciement*.

Sur proposition de Michel Leclerc, appuyée par Céline Tremblay, l'ordre du jour est accepté avec les modifications proposées.

Résolution CA42-fév-8-13-01

2. Acceptation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 6 décembre 2012

Sur proposition de Michel Leclerc, appuyée par Colette Bergeron, le procès-verbal est accepté tel que déposé.

Résolution CA42-fév-8-13-02

3. Suivi du procès-verbal du 6 décembre 2012

a. Site Web de l'APRES-INRS

Magella Cantin a reçu de Nadia Nadeau, des services informatiques de l'INRS, un projet de refonte du site WEB. Par la suite, il a transmis par courriel aux membres du Conseil des modifications à ce projet. Michel Leclerc suggère de diviser le site en deux parties, soit un volet «service aux membres» et un autre «vie de l'Association», comme il a proposé dans son courriel transmis aux membres du Conseil.

Suite aux commentaires exprimés et après discussions, il est convenu que Magella Cantin transmettra par courriel aux membres du Conseil un projet modifié du site Web.

b. Procédures des activités hors APRES-INRS

En raison de son séjour à l'extérieur du pays, Rudolf Bertrand n'a pu contacter un représentant de l'association des retraités de l'ENAP. Il tentera de le faire d'ici la prochaine réunion.

c. Activités de décembre : Repas de Noël 2012 Québec et Laval/Montréal

Pour la région de Québec, Colette Bergeron mentionne que 27 personnes ont participé au repas de Noël au restaurant *le Bistango* à Sainte-Foy, dont 7 nouveaux membres.

Pour la région de Laval/Montréal, Francine Lambert mentionne que 29 personnes ont participé au repas de Noël au restaurant *la Vieille Histoire* à Sainte-Rose, dont 3 nouveaux membres.

Lors de ces deux événements, on a recueilli des suggestions pour de prochaines activités



d. Rencontre avec la Fondation universitaire Armand-Frappier de l'INRS

Rudolf Bertrand informe le Conseil que cette rencontre n'a pas eu lieu à ce jour. Après discussions, il est convenu d'attendre une nouvelle invitation de la Fondation pour tenir une telle rencontre.

e. Mise à jour des Statuts et règlements de l'APRES-INRS

Jacques Pelletier présente les modifications proposées aux Statuts et règlements de l'Association qu'il a transmis par courriel aux membres du Conseil le 4 février dernier. Une partie de ces modifications devraient être soumises pour adoption à l'Assemblée générale. La nature des autres modifications portent sur des corrections orthographiques ou une uniformisation des termes et ne nécessitent pas l'approbation de l'Assemblée générale.

Après discussions, il est convenu d'apporter des modifications au projet déposé. Les principales modifications qui seront soumises à l'Assemblée générale sont les suivantes :

- Le nom de l'Association, soit l'Association des Personnes retraitées de l'INRS, conformément aux lettres patentes supplémentaires émises le 24 mars 2010
- Le mandat du trésorier et du secrétaire
- Le remplacement du mot «conseiller» par «administrateur»
- Le mandat des vice-présidents
- Le remplacement du «1^{er} vice-président» par «vice-président, région de Québec»
- Le remplacement du «2^e vice-président» par «vice-président, région de Montréal»
- Le libellé de l'article 1.4
- Le libellé de l'article 1.5.4 (retirer le conjoint)
- Biffer la dernière phrase de l'article 4.2
- Biffer la transmission des cartes de membres par le trésorier dans l'article 4.6
- Biffer «président» au dernier paragraphe de l'article 7.4
- Dans l'article 7.5, biffer «si l'assemblée générale le demande» et ajouter qu'un rapport de vérification sera soumis à l'Assemblée générale suivant l'expiration de l'exercice financier
- Dans l'article 7.9, remplacer «ou le 1^{er} vice-président» par «ou le vice-président de la région de Québec»

Le secrétaire révisera le projet des modifications aux Statuts et règlements et ce, à la lumière des discussions intervenues. Il transmettra par courriel une nouvelle version aux membres du Conseil. Cette nouvelle version sera discutée lors de la prochaine réunion du Conseil.



4. Suivi de l'assemblée générale régulière de l'APRES-INRS du 18 octobre 2012

a. État des cotisations pour l'APRES-INRS

Michel Leclerc présente un tableau déjà transmis par courriel aux membres du CA concernant l'état des cotisations mis à jour le 8 février 2013. À cette date, on compte 71 membres. Il manque 3 membres pour atteindre la cible d'égaliser le nombre de membres en 2011-2012.

b. Logo de l'APRES-INRS

Rudolf Bertrand a transmis par courriel un projet modifié de logo tenant en compte les commentaires formulés par les membres du Conseil lors de la dernière réunion. Les membres sont pleinement satisfaits du projet modifié.

Sur proposition de Michel Leclerc, appuyée par Magella Cantin, le logo de l'APRES-INRS est accepté tel que déposé.

Résolution CA42-fév-8-13-03

Le logo accepté est joint à l'annexe 1 au présent procès-verbal.

5. Activités

a. Région de Québec

Colette Bergeron fait rapport de l'activité «Petit déjeuner et conférence de Magella Cantin sur le Maroc». Cette activité a eu lieu le 25 janvier 2013 à l'Hôtel Clarion et 21 membres y ont participé. Les membres du Conseil ont approuvé par courriel le remboursement de la location de la salle, estimé à 100 \$, sous réserve de la confirmation du Conseil à sa prochaine réunion.

Sur proposition de Magella Cantin, appuyée par Colette Bergeron, le Conseil approuve le remboursement du coût de la location de la salle, soit 115 \$.

Résolution CA42-fév-8-13-04

Enfin, d'ici quelques semaines, il est prévu une autre activité, soit une visite à l'Aquarium de Québec. On attend environ une quinzaine de membres. Il est proposé que l'Association assume un coût de 8,00 \$ par membre qui participera à cette activité.

Sur proposition de Colette Bergeron, appuyée par Céline Tremblay, il est décidé que l'APRES-INRS assumera un coût de 8,00 \$ par membre qui participeront à cette activité, estimé à une quinzaine de personnes.

Résolution CA42-fév-8-13-05



b. Région de Laval/Montréal

Francine Lambert informe le Conseil qu'elle a entrepris les démarches afin d'organiser un dîner dans une cabane à sucre, comme déjà offert l'année dernière. Cette activité aurait lieu le 20 ou 27 mars prochain. Elle propose que l'Association assume un coût de 20,00 \$ par membre qui participera à cette activité. L'année dernière, le coût total assumé s'est élevé à 400 \$.

Compte tenu que la subvention de l'INRS à l'Association ne serait pas versée cette année (cette information est discutée au point 7 de la présente réunion), il est convenu de reporter la décision sur cette demande à la prochaine réunion du Conseil.

6. Approbation de demandes d'adhésion de nouveaux membres

Pour faire suite à la dernière réunion, Michel Leclerc a élaboré une *Procédure d'approbation de l'adhésion à l'APRES-INRS*. Il présente cette procédure qu'il a transmise par courriel aux membres du Conseil.

Sur proposition de Michel Leclerc, appuyée par Colette Bergeron, il est décidé d'adopter la *Procédure d'approbation de l'adhésion à l'APRES-INRS* tel que déposé.

Résolution CA42-fév-8-13-06

La procédure est jointe à l'annexe 2 du présent procès-verbal.

De plus, Michel Leclerc présente la liste des nouveaux membres pour approbation du Conseil et une discussion s'ensuit.

Sur proposition de Magella Cantin, appuyée par Francine Lambert, le Conseil accepte l'adhésion des nouveaux membres suivants :

1. Marie Désy	2. Michelle Dubrule-Boulay
3. Roger Dubuc	4. Françoise Labesse
5. Lise Forget	6. Claudette Lafrance
7. Raymond Petitclerc	8. Guy Sauvé

Résolution CA42-fév-8-13-07

7. Rapport financier

Michel Leclerc présente le document «*Comparaison des revenus et dépenses au 1^{er} février 2013 et des prévisions pour finir avec le budget 2012-2013*». Ce document a été transmis par courriel le 6 décembre 2012 aux membres du CA.

De plus, il informe les membres du Conseil que le directeur du Service des ressources humaines de l'INRS l'a informé verbalement que l'INRS ne verserait pas à l'APRES-INRS sa contribution pour



l'année financière en cours. Cette décision ferait suite aux mesures prises par l'INRS afin de répondre à la récente compression budgétaire imposée par le Gouvernement du Québec aux universités québécoises pour l'année financière en cours.

Après discussions et compte tenu de l'impact d'une telle décision sur les activités de l'Association, il est décidé que Rudolf Bertrand et Magella Cantin solliciteront une rencontre avec le directeur général de l'INRS afin que l'INRS reconsidère sa décision et ce, en rappelant notamment le Protocole d'entente intervenue entre l'INRS et l'APRES-INRS. Avant cette rencontre, Michel Leclerc validera auprès du directeur du Service des ressources humaines l'information obtenue quant à la contribution de l'INRS.

8. Divers

a. Journée UQ – 2013

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

b. Carte de remerciement

Rudolf Bertrand a reçu, au nom de l'APRES-INS, une carte de remerciement de la Fondation Gilles Kègle. Un don avait été fait à cette Fondation suite au décès de la mère de madame Lise Raymond, membre active de l'Association.

9. Confirmation de la date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du CA se tiendra le vendredi 8 mars 2013 à 9 h 30.

10. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, Francine Lambert, appuyé par Colette Bergeron, propose la levée de la réunion à 11 h 20.

Jacques Pelletier
Secrétaire

Rudolf Bertrand
Président

Accepté par le Conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 8 mars 2013

**Logo adopté par le Conseil d'administration de l'APRES-INRS
lors de sa réunion tenue le 8 février 2013 (résolution CA42-fév-8-13-03)**



PROCÉDURE D'APPROBATION DE L'ADHÉSION À L'APPRES-INRS

(Déclaration des nouveaux membres à chaque réunion du Conseil d'administration)

État de la question.

Chaque personne qui a finalisé son entente de prise de retraite de l'INRS reçoit un formulaire d'adhésion à l'APRES-INRS. Il arrive que celui-ci soit rempli immédiatement soit avant le début de la retraite officielle.

Il est, dans la plupart des cas, expédié à l'Association avec le chèque pour la cotisation annuelle en même temps.

Les Statuts et règlements de l'APRES-INRS permettent d'accueillir les anciens employés de l'INRS retraités et selon l'article 2.2 de ceux-ci.

Lors de la réunion du CA du 6 décembre 2012, il a été décidé qu'à chaque réunion du CA, soit présenté les demandes d'adhésion des nouveaux membres du CA lors de leur réunion.

Analyse

Cette nouvelle obligation s'appliquera à tous les retraités ayant fait parvenir leur formulaire d'adhésion depuis le 1er septembre 2012.

Pour ne pas alourdir la liste indûment, une vérification sera faite pour s'assurer qu'ils n'ont pas déjà été membres de l'Association dans le cas d'une retraite prise dans les années antérieures en particulier pendant la période pendant laquelle la première année d'adhésion était gratuite. On ne considère que les candidats ayant fait parvenir leur cotisation.

Si la date du paiement est antérieure à celle de la prise de retraite, le candidat sera considéré comme un préretraité et ne sera admis comme membre en règle que sur décision du CA en vertu de l'article 2.2 des Statuts et règlements.

Suite à donner administrativement

À l'INRS:

S'assurer que le Service des ressources humaines distribue le dernier formulaire approuvé au futur retraité.

À l'APRES-INRS:

S'assurer que la date officielle de prise de retraite y est bien indiquée.

L'article 2.2 des Statuts et règlements de l'APRES-INRS prévoit que *«sur demande soumise par un membre actif en règle de l'Association, le Conseil d'administration peut accepter comme membre actif une personne retraitée ou en voie de l'être, ayant œuvré à l'INRS, durant une période significative et à temps complet, dans l'exercice d'une des fonctions reconnues»*

Procédure adoptée par le Conseil d'administration de l'APRES-INRS lors de sa réunion tenue le 8 février 2013 (résolution CA42-fév-8-13-06)